

Les propositions de droit et les normes applicables aux médias foisonnent de standards, qu'il s'agisse de standards matériels, de standards techniques ou de standards comportementaux : la notion d'*impératif prépondérant d'intérêt public* — la notion de *questions d'intérêt général* — la notion de *besoin social impérieux* — la notion de *proportionnalité* — la notion d'*interopérabilité* — la notion de *diligence* — la notion d'*obscénité*, etc. Les usages législatifs et juridictionnels de ces standards sont ainsi un poste d'observation avancé de la liberté d'expression, de la liberté de communication, de la liberté de la presse, voire de la liberté artistique.

Conception et programmation : M. Pascal Mbongo

Partenariats et soutiens :

Carbonnier
Rasle Lamaze
associés
SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS

DDG
Duprez | Guignot | Associés
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

mare & martin
Collection *Libertés, Auteurs et Médias*

Participation aux frais :

- Non exigée : Membres de l'AFDMC à jour de cotisation — Étudiants (photocopie de la carte nécessaire)
- 20 euros pour tous autres

Bulletin d'inscription : à télécharger sur <http://www.droit-medias-culture.com/> et à renvoyer à l'AFDMC, 38 boulevard Henri IV — 75004 Paris

Lieu du colloque : Assemblée nationale, 126, rue de l'Université, 75007 Paris — Salle 62.17. Métros : Assemblée nationale et Invalides — Bus : lignes 24, 63, 73, 83, 84, 93, 94.

Pour des raisons de sécurité, la confirmation qui vous sera envoyée à la suite de votre inscription vous sera demandée avec une pièce d'identité à l'entrée de l'Assemblée nationale.

JOURNÉE VALIDABLE AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE

LA REGULATION DES MEDIAS ET SES STANDARDS JURIDIQUES

Assemblée nationale

13 mai 2011

10h : Ouverture

MATRICITÉ DES STANDARDS

sous la présidence de M. Emmanuel DERIEUX
Professeur à l'Université Paris II (Panthéon-Assas)

- **Prévisibilité et Nécessité des standards dans la régulation de la liberté d'expression**, Thomas HOCHMANN, *Juriste, Université Panthéon-Sorbonne*
- **Liberté artistique et standards juridictionnels relatifs à la liberté d'expression : entre exigibilité et inexigibilité**, Arnaud LATIL, *Juriste, Chargé d'enseignement et de recherche à l'Université Paris Ouest La Défense*
- **« Obscénité » et « Indécence » selon la Federal Communications Commission et la Cour suprême des États-Unis**, Pascal MBONGO, *Professeur des facultés de droit à l'Université de Poitiers, président de l'Association française de droit des médias et de la culture*

Discussion – Pause

- **L'« intérêt du public » comme standard de régulation de la communication audiovisuelle et de la presse**, Karine FAVRO, *Maître de conférences des facultés de droit à l'Université de Haute Alsace*
- **Qu'est-ce qu'une image « attentatoire à la dignité de la personne humaine » ?**, Karine PICCIO, *Avocate au Barreau de Paris*
- **Les standards d'objectivité, de neutralité et d'honnêteté de l'information audiovisuelle**, Pascal MBONGO, *Professeur des facultés de droit à l'Université de Poitiers, Président de l'Association française de droit des médias et de la culture*

Discussion

Déjeuner libre – Reprise des travaux à 14h

DES STANDARDS APPLICABLES

À L'AUDIOVISUEL ET À LA PUBLICITÉ

sous la présidence de M. Jean-David DREYFUS
*Professeur à l'Université Paris Dauphine
Directeur adjoint de l'Institut droit Dauphine*

- **La réglementation de la publicité télévisuelle se fait-elle selon des normes sociales ou des standards juridiques ?** Natalie MAROUN-TARAUD, *École Normale Supérieure, Université de Cergy-Pontoise*
- **Standards et police du cinéma : réflexion sur les différences de classification par le CSA et par la Commission de classification**, Séverine DUPUY-BUSSON, *Docteur en droit, Avocate au Barreau de Paris*
- **La notion de « format audiovisuel » est-elle un arbitraire juridictionnel ?**, Michel RASLE, *Avocat au Barreau de Paris, Président du Conseil d'Administration de l'Association française de droit des médias et de la culture*

DES STANDARDS APPLICABLES

À L'INTERNET ET AU MULTIMÉDIA

sous la présidence de M. Michel RASLE
*Avocat au Barreau de Paris
Président du Conseil d'Administration de l'AFDMC*

- **Standards juridiques et police des discours sur Internet**, Lucien CASTEX, *Juriste, Centre d'Études Juridiques et Économiques du Multimédia de l'Université Panthéon-Assas.*
- **La neutralité d'Internet : une analyse économique**, Mathieu PERONA, *École d'économie de Paris, Chargé d'enseignement et de recherche à Sciences Po*
- **L'interopérabilité et la régulation des réseaux**, Frédéric LAURIE, *Maître de conférences des facultés de droit à l'Université Paul Cézanne, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence*

Discussion – Conclusion – Cocktail (17h)